



Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Garde des Sceaux,

Madame la Première présidente de la Cour de
cassation,

Monsieur le Procureur général près la Cour de
cassation,

Honorable Assemblée,

Au vu de la situation difficile par laquelle passe notre pays, et à laquelle s'ajoute une crise sanitaire mondiale, je me trouve obligé de ne pouvoir partager en présentiel avec vous, cette vénérable cérémonie.

Je tiens d'abord à remercier Mme la Première présidente Chantal Arens, d'avoir convié la Cour de cassation libanaise à cette prestigieuse cérémonie en tant qu'invitée d'honneur, et de lui réserver cette tribune à distance. Cette invitation, qui m'honore, scelle encore plus notre amitié profonde, et porte la promesse d'un avenir de coopération promettant entre nos deux institutions.

En ma double qualité de Premier président de la Cour de cassation libanaise et de Président de l'AHJUCAF, je ne peux que saluer le rôle joué par la Cour de cassation française, en tant que source d'inspiration pour les Cours suprêmes francophones, et modèle de solidarité, d'entraide, de diversité et de tolérance.

Les valeurs que nous partageons dans le cadre de l'AHJUCAF et notre vision commune de la Justice et de l'État de droit, sont des maillons solides sur lesquelles nous pouvons construire une chaîne, notre chaîne juridique francophone. Je saisis donc cette occasion pour consolider le triptyque à nos actions pour les années à venir, formulé lors de notre dernière réunion du Bureau de l'AHJUCAF :

«Promouvoir la francophonie, Dire le droit et Agir ensemble ».

Au Liban, l'état de la justice est à l'image de tout le pays, en pleine crise depuis plus d'an. La justice libanaise fait face actuellement à des défis énormes liés au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption : je rappelle que ces points figurent dans le plan d'aide au Liban proposé par la France en la personne du Président Macron le 1er septembre dernier à la suite de l'explosion au port de Beyrouth.

La réforme de la justice libanaise qui devrait aboutir à l'indépendance du pouvoir judiciaire, a déjà été entamée par le Conseil supérieur de la magistrature, malgré tous les

obstacles, les difficultés et les circonstances exceptionnelles que traverse notre pays. Cette réforme porte essentiellement sur la modernisation de certains textes législatifs, sur la mise en vigueur des permutations judiciaires décidées par le Conseil supérieur de la magistrature en mars 2020, ainsi que sur la mise en place d'un plan d'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire basé sur la qualité et la célérité de ses décisions.

Concernant la lutte contre la corruption, un projet d'assainissement interne a été lancé par le Conseil supérieur de la magistrature, et des poursuites pénales liées à des affaires de corruption sont en cours. À signaler dans ce sens, que la coopération entre la Cour de cassation libanaise et l'AHJUCAF, pour

élaborer une expertise efficace de lutte contre la corruption, notamment en matière de restitution des fonds pillés et transférés à l'étranger, s'est concrétisée par la mise en place d'un plan de suivi.

Pour terminer, et malgré ces temps obscurs, qui entravent le cours de la justice, nous gardons toujours espoir, de nous revoir dans des circonstances meilleures et de voir Beyrouth renaître comme nourrice des lois « *Berytus Nutrix Legum* », soudée par une inaltérable amitié franco-libanaise, pour qui Paris demeurera la ville des lumières et « fleur de liberté ».

Mot de Monsieur Souheil Abboud, Premier président de la Cour de cassation libanaise et Président de l'AHJUCAF - Audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation française - Lundi 11 janvier 2021 à 16h (heure française).